

**«GESTION DES SERVICES URBAINS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.
L'EXEMPLE DE NANTES-MÉTROPOLE»**

Jeudi 21 septembre 2006, 9h45 – 10h30, salle 350 Amphimax

CONFÉRENCIER

Ronan DANTEC VICE-PRÉSIDENT DE NANTES-MÉTROPOLE, EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

MODÉRATEUR

Jean-Marc REVAZ DIRECTEUR, CENTRE DE COMPETENCE EN URBISTIQUE (CREM), MARTIGNY, SUISSE

Que ce soit sur les questions sociales ou environnementales, les collectivités locales sont aujourd'hui en première ligne d'un développement urbain non durable, dont elles tentent de remédier aux principaux effets.

Conscients de nos responsabilités, mais aussi de nos capacités d'actions quantitatives, nous pouvons aujourd'hui faire évoluer notre action publique vers de nouvelles formes de réponses, notamment au niveau des agglomérations, qui sont évidemment les niveaux le plus pertinents, les seuls à l'échelle des bassins de vie et des défis posés.

Ainsi, la démarche de développement durable de Nantes-Métropole, qui se concrétise en particulier par la mise en place d'un Agenda 21 de la communauté urbaine, amène aujourd'hui à une réelle évolution de notre vision des services urbains, à travers six axes.

1. Se poser la question de la communauté urbaine non plus comme une structure de production de services (eau, transports en commun, voirie, déchets...) mais bien comme ayant vocation à l'animation du territoire, participant à la recherche d'une cohésion de tous ses acteurs.
2. Réévaluer quantitativement un certain nombre d'actions, notamment en lien avec les nouveaux défis environnementaux. Le meilleur exemple en est notre volonté d'adoption d'un plan climat territorial à l'échelle de l'agglomération (600 000 habitants), nous permettant d'atteindre localement les objectifs du protocole de Kyoto.
3. Se poser la question d'une économie plurielle dans nos choix de délégataires (place des sociétés d'économie mixte, de l'économie sociale et solidaire...)
4. Réinterroger la conduite de l'ensemble de nos services urbains par rapport aux enjeux environnementaux planétaires, mais aussi à l'objectif tout aussi essentiel de cohésion sociale. Ainsi l'interrogation « développement durable » dans le cadre de l'Agenda 21 nous a amenés à nous poser des questions aussi diverses que l'opportunité de faire nettoyer les bureaux à 6 heures du matin (situation de salariées précaires en horaires décalés) ou la place des jeunes issus de l'immigration dans nos personnels.
5. Organiser une nouvelle transversalité: croiser constamment les enjeux sociaux, économiques et environnementaux va clairement à l'encontre de l'organisation sectorisée d'une grande collectivité, employant des milliers de personnes : création de groupes transversaux, formation de tous les agents aux

nouveaux enjeux.... Le développement durable impose de dépasser les anciennes barrières entre services, notamment « opérationnels » et « prospectifs ».

6. Une nécessaire démocratisation Nous devons aujourd'hui organiser un nouveau dialogue entre le citoyen usager et la communauté urbaine : démarche de type Agenda 21, commissions consultatives, rôle renforcé du conseil de développement... cette démocratie participative d'agglomération reste encore à préciser.